



Genève, le 17 avril 2018
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA)

Tri des déchets: Genève bat tous ses records

Le taux de tri des déchets urbains pour l'année 2017 s'élève à 48,6%. Un chiffre historique pour notre canton. Si la tendance se confirme, Genève devrait passer la barre des 50% dans le courant de l'année 2018. Les Genevoises et les Genevois ainsi que les communes se sont fortement mobilisés en faveur de cette cause. La campagne de "la p'tite poubelle verte" a joué un rôle déterminant dans ce succès, de même que l'engagement des communes en faveur d'une amélioration généralisée du tri. En outre, l'abolition des tolérances communales prévues dans le plan de gestion des déchets – et qui a pris un an de retard – commence aujourd'hui à porter ses fruits.

"Genève est en train de gagner sa bataille pour l'amélioration de la qualité et de la quantité du tri des déchets. Ce succès est un succès collectif, partagé entre le canton, les communes et tous les habitants qui ont su se mobiliser en faveur du tri" a souligné M. Luc Barthassat, conseiller d'Etat chargé du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA) lors d'une conférence de presse en présence de Mme Carine Zach-Haltiner, maire de la commune de Cartigny, et de M. Damien Bonfanti, maire de la commune de Lancy. Avec une hausse du taux de tri des déchets de 3,1% entre 2014 et 2017, le plan cantonal de gestion des déchets s'achève sur une note historique et encourageante. Le tri total des déchets urbains sur le canton s'élève à fin 2017 à 48,6%, soit 299 kilos par habitants et par an contre un taux de 45,5% et un total de 334 kilos par an et par habitant il y a quatre ans.

Les moyens déployés par l'Etat pour engager notre canton vers une véritable politique du tri ont porté leurs fruits. La "p'tite poubelle verte" lancée en 2016, qui visait à inciter à mieux trier les déchets de cuisine, adoptée par les Genevois, a permis une hausse record de plus de 30% des déchets de cuisine en trois ans. L'engagement des communes est également l'un des principaux atouts de cette "success story" à la genevoise.

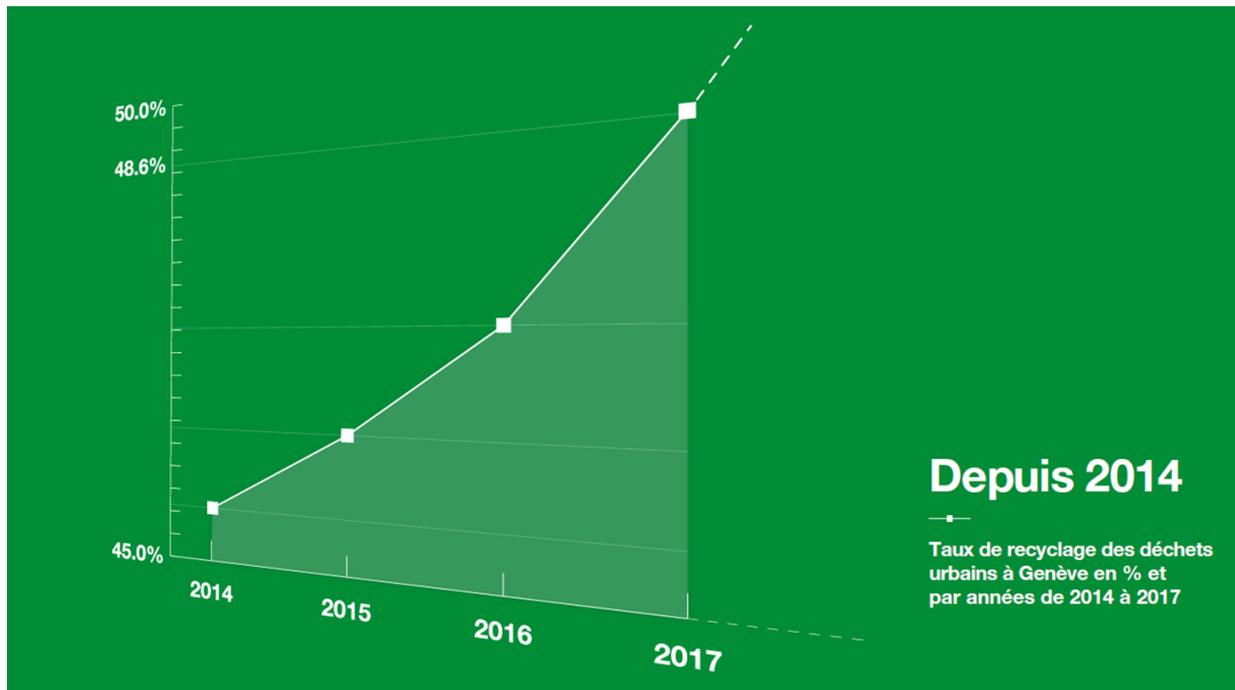
Tout proche du but

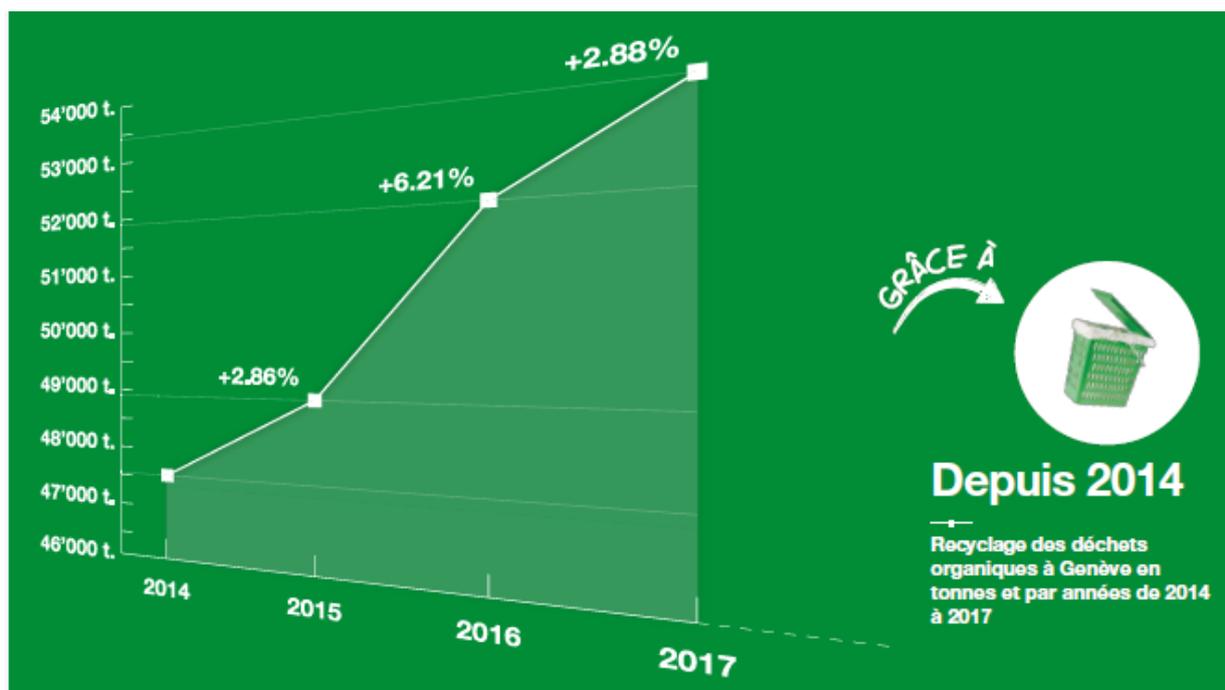
Au regard des tendances sur les dernières années et des actions planifiées en 2018, le taux devrait dépasser l'objectif fixé, c'est-à-dire 50%, dans le courant de cette année. Les effets positifs engendrés par la suppression des tolérances dans certaines communes confirment qu'une généralisation de cette pratique nous permettra d'atteindre le taux de recyclage prévu et cela sans le besoin d'instaurer une taxe poubelle comme c'est le cas dans tous les autres cantons du pays. "Ces quatre dernières années ont prouvé que les citoyens veulent et peuvent agir pour un monde plus durable. En tant que conseiller d'Etat, je crois en la sensibilisation et en la responsabilisation, je m'opposerai toujours à l'imposition d'une nouvelle

taxe", complète M. Barthassat.

Une application mobile

Le DETA met à la disposition de la population une application mobile destinée aux usagers du tri de déchets. Bientôt disponible à l'adresse ge-collectedesdechets.ch, l'application permet de manière simple et didactique d'avoir accès à la majorité des espaces de récupération à proximité du lieu où l'on se trouve. Cette fonctionnalité fournira un accès encore plus aisé aux espaces de tri permettant ainsi d'encourager la population à continuer son engagement au quotidien. De plus, l'application offre des informations claires et détaillées sur tous les types de déchets et sur la manière dont ceux-ci doivent être triés de manière adéquate.





Pour tout complément d'information :

- M. Luc Barthassat, conseiller d'Etat, en contactant M. Thomas Putallaz, secrétaire général adjoint, DETA, T. 079 417 09 69 ;
- M. Matthieu Raeis, chef du secteur déchets, service de géologie, sols et déchets, DETA, T. 022 546 70 94.